



TEXTE ADOPTÉ n° 752  
« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

13 juin 2016

---

---

## RÉSOLUTION

*créant une commission d'enquête sur les **conditions d'octroi**  
d'une **autorisation d'émettre à la chaîne Numéro 23** et de sa vente.*

*L'Assemblée nationale a adopté la résolution dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros : **3711** et **3798**.

---

### **Article unique**

En application des articles 137 et suivants du Règlement de l'Assemblée nationale, est créée une commission d'enquête de trente membres visant à étudier les circonstances dans lesquelles une autorisation d'émettre a été octroyée à la société Diversité TV France pour diffuser la chaîne « Numéro 23 », les contrôles mis en œuvre pour vérifier le respect des engagements qu'elle a souscrits et les conditions dans lesquelles ont évolué son actionnariat et son contrôle.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 13 juin 2016.*

*Le Président,*  
*Signé : CLAUDE BARTOLONE*



ISSN 1240 - 8468